

Qu'est-ce que l'écologie politique ?

Alain Lipietz (<http://lipietz.net>)

Postface

Quatre ans se sont écoulés depuis la publication de ce petit livre. Quatre ans qui auront confirmé que l'écologie serait bien l'affaire du XXIème siècle, mais aussi que les obstacles et les ennemis d'une "bonne" politique écologique (le développement soutenable) seraient particulièrement agressifs et puissants. Dans cette postface, je ne détaillerai pas les difficultés rencontrées par les Verts français pour infléchir les politiques publiques de leur pays, puisque je viens d'y consacrer un livre¹. Je souhaite plutôt me concentrer sur les changements intervenus dans la dimension internationale de l'écologie politique, ce que j'appelle dans ce livre les "crises générales" et les "crises globales".

L'hégémonie de l'Omc et des Usa

Le grand changement, c'est hélas le coup d'arrêt, et même le repli, de l'engagement de l'humanité vers la prise en charge de son destin écologique qu'a marqué la conférence de Marrakech (1995) instituant l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les conséquences de cet accord se sont développées beaucoup plus vite que les quelques Accords internationaux pour l'environnement (AIE) dont les jalons avaient été jetés à Rio en 1992. La création de l'OMC et surtout de son Organe de Règlement des Différents (ORD) consacre en quelque sorte une organisation commerciale du monde, en ce sens que les règles de libre échange s'imposent au dessus des principes qui, nous l'avons montré dans ce livre, devraient prévaloir, dans le domaine du commerce, pour préserver le monde des crises écologique générales ou globales : «Ne fais pas à autrui ce que tu n'aimerais pas qu'on te fit», «Ne fais pas à autrui ce qu'il n'aimerait pas qu'on lui fit». Encore l'OMC aurait dû être rapidement flanquée de son équivalent dans le domaine des investissements, l'Accords multilatéral sur l'investissement (AMI), mais la contestation de la société civile sut, cette fois, parer le coup qui allait lui être porté.

Cette dictature du marché, institutionnalisée par l'OMC, s'est doublée progressivement d'une répudiation, de la part de la puissance économique dominante, les États-Unis d'Amérique, de toutes les contraintes politiques transnationales, de toutes les tentatives pour réguler un monde économiquement, et de plus en plus, écologiquement "globalisé", mais politiquement fragmenté en États souverains. La seule réforme opposable à une telle situation est en effet le développement d'une législation sociale et environnementale mondiale ou du moins multilatérale. L'OMC est une organisation de ce niveau, mais dont le contenu essentiel est d'interdire toutes les autres ! Quant aux USA, tels l'Athènes de l'époque d'Alcibiade, ils ont progressivement élevé le principe de leur propre souveraineté au niveau d'un absolutisme sans règles, gouvernant un monde par "le choc et l'effroi". Ce n'est pas un hasard si la puissance la plus "souverainiste" en matière diplomatico-militaire est en même temps la plus "irresponsable" face aux crises écologiques globales et aux crises écologiques généralisées engendrées par le libre échange. Un fil infernal continu court depuis la déclaration de Georges Bush père à la conférence de Rio ("Notre mode de vie n'est pas négociable") jusqu'à la première guerre du Golfe, puis de celle-

ci au refus de ratifier l'accord de Kyoto, puis (plus politiquement) la Cour Pénale Internationale, et, après le 11 septembre 2001, à la répudiation des Conventions de Genève sur les lois de la Guerre et finalement, en mars 2003, à l'ignorance du Conseil de Sécurité et de la Charte des Nations-Unies et à la nouvelle guerre du Golfe... toujours pour garantir les approvisionnements de ce "mode de vie non-négociable". Dans *Berlin, Bagdad, Rio*², j'avais suivi les premiers pas de cette trajectoire. Dix ans après, les États-Unis, de "condottieri" des autres grandes puissances économiques (le Japon, l'Europe, la Russie) se sont muées en "Régent de la Planète", organisant son pillage à leur seul profit.

Entre temps, sous la pression d'une opinion publique de plus en plus révoltée, ces autres grandes puissances se rangeaient peu à peu à l'idée qu'un multilatéralisme rénové était la seule chance de l'Humanité face aux déchaînement des forces du marché, à l'hyper-puissance unique devenue folle... et aux contraintes écologiques de plus en plus palpables.

Johannesburg : une bataille d'arrêt ?

Le sommet de Johannesburg, pour le vingtième anniversaire de la conférence de Rio, marque un premier coup d'arrêt à l'hégémonie sans partage de l'OMC et des USA. Ce fut un sommet difficile, décourageant par bien des aspects. Mais il marque en réalité une bataille d'arrêt gagnée face à une offensive ultra-libérale qui aurait pu donner bien pire³. En quelque sorte, on a livré une "bataille de la Marne du développement soutenable" et l'on peut donc s'attendre à quelques années de guerre des tranchées avant la contre-offensive !

Et il fallait s'y attendre. Je tempêtais déjà au lendemain de Rio contre mes amis écolos, les Verts, Greenpeace, les Amis de la Terre, etc. Eux disaient : "La montagne a accouché d'une souris...". Non, elle n'avait pas accouché d'une souris, elle avait accouché de Rio. Et il a fallu défendre Rio. Quand on passe son temps à dire que ce qu'on a obtenu, ce n'est pas rien, on n'est pas très armé ensuite pour le défendre contre ceux qui disent que c'est déjà beaucoup trop.

L'intérêt du développement soutenable est celui de tous, mais il n'est que statistique. Certains peuvent espérer vivre de mieux en mieux dans une planète qui globalement devient de plus en plus invivable. Il suffit de se maintenir sur la niche, de plus en plus étroite, des plus riches. C'est le choix de la dynastie Bugeln. Le développement soutenable, c'est un choix, un choix éthique, un choix politique. Johannesburg, c'est la réaffirmation de ce choix. C'est tout, c'est beaucoup.

1 Voir Alain LIPIETZ, *Refonder l'espérance. Leçons de la majorité plurielle*, La Découverte, Paris, 2003 (http://lipietz.net/article.php3?id_article=937).

2 Voir ALAIN LIPIETZ, *Berlin, Bagdad, Rio : le XXI^e siècle est commencé*, Quai Voltaire, Paris, 1992. Ce livre est intégralement téléchargeable sur mon site : http://lipietz.net/article.php3?id_article=349. D'une manière générale, tous les articles de mon site sont accessibles à une adresse de la forme http://lipietz.net/article.php3?id_article=xxx, où xxx représente le n° de l'article. Par la suite, je donnerai simplement ce numéro en référence (art. xxx) : il suffit de cliquer sur un article quelconque de mon site <http://lipietz.net> et de remplacer le numéro par celui recherché. On y trouvera notamment une [version légèrement plus détaillée du présent texte](http://lipietz.net/article.php3?id_article=1004) (http://lipietz.net/article.php3?id_article=1004).

3 Voir : *Après Johannesburg, les conditions politiques d'un développement durable*, débat organisé par les revues *Projet* et *Alternatives économiques* avec Michel Camdessus, ancien directeur du FMI et Michel Mousel, Président de la mission interministérielle sur l'effet de serre, Paris, 19 septembre 2002 (http://lipietz.net/article.php3?id_article=943).

Nos adversaires à Johannesburg furent bien sûr les multinationales (très puissantes) et les États-Unis. Selon eux, le marché, en organisant la convergence des intérêts privés, suffira à assurer l'intérêt public. D'autres disent qu'il faut une couche supplémentaire : une "morale universelle", des valeurs partagées, un engagement commun sur ces valeurs, pour que tout n'explode pas. Le premier point de vue fut développé par Mandeville et Adam Smith, qui expliquent que ce n'est pas par philanthropie que le boulanger produit du pain : au contraire, en produisant son pain, il espère gagner de l'argent (parce que les gens ont besoin de pain) et acheter ce dont lui a besoin. Et l'autre point de vue objecte que le marché n'aboutit pas nécessairement à cet équilibre, parce qu'il y a des rapports de force : le marché, c'est la victoire du plus fort. Par exemple, le catholicisme social se dresse immédiatement : "La liberté d'entreprise, c'est le renard libre dans le poulailler libre". Objection portée au paroxysme par les exigences du "développement soutenable".

Pour paraphraser Adam Smith, ce n'est pas parce qu'elles sont pour le développement soutenable que des entreprises comme la Générale des Eaux (Vivendi), la Lyonnaise des Eaux, etc. vont investir des milliards pour que l'eau soit saine, mais parce qu'elles y trouvent leur intérêt. Il suffit d'avoir un bon système de prix : tout le monde, en poursuivant ses intérêts sur le marché, aboutira au développement soutenable. Les autres répondront que, pour différentes raisons, il ne peut en être ainsi : parce qu'il y a des inégalités de forces, parce que les générations futures ne peuvent faire valoir leurs intérêts, parce que les dotations initiales ne sont pas optimales...

Il s'agit là encore d'une très vieille idée : tout de suite après Mandeville, il y a eu une contre-attaque tout aussi imagée, avec le livre du Marquis de Sade *Justine ou les infortunes de la vertu*. Une jeune femme, charmante et favorable au progrès collectif, se heurte malheureusement à des gens qui la violent, la torturent en lui expliquant "Écoutez, nous avons le rapport de force pour vous infliger ça ". Elle répond "Mais enfin c'est affreux, vous me faites très mal," à quoi ils rétorquent "oui, mais nous, ça nous fait plaisir". Bref, en poursuivant nos intérêts privés nous arrivons à un résultat collectif qui n'est pas extrêmement favorable à tout le monde. Cette option ne peut aboutir qu'à un désastre, à mon sens, et pourtant elle a failli gagner...

À la conférence de Bali, préparatoire à Johannesburg, on a pu voir ce qui ne faisait plus consensus, qui était "mis entre crochets", parce que plusieurs délégations s'y opposaient. C'était justement ce qui avait été accepté comme "morale publique universelle du développement soutenable" à la conférence de Rio. Des phrases comme : "la défense de l'environnement est une obligation commune mais différenciée" (c'est-à-dire que tout le monde doit défendre l'environnement, mais tout le monde n'a pas les mêmes moyens pour le faire), qui avait fait consensus à Rio, ne faisait plus consensus dix jours avant la clôture de la conférence de Johannesburg ! Le "principe de précaution" prescrit que lorsqu'une entreprise veut lancer un nouveau produit dont elle attend monts et merveilles pour elle et la société, conformément à l'optimisme d'Adam Smith, alors l'État, la puissance qui a le monopole de la violence légitime, doit lui interdire de le faire s'il y a un risque de catastrophe. Ce principe a lui aussi été mis entre crochets. Et on pourrait multiplier les exemples.

Finalement, les crochets sont tombés. On est revenu à la morale publique collective de Rio. Et c'est déjà magnifique, car nous sortons de dix années de recul, un acquis par la conférence de Marrakech qui a lancé l'Organisation mondiale du commerce. Avec L'OMC, l'humanité semblait répudier Rio et s'assigner, comme

seule forme de régulation, le respect des lois sacro-saintes du marché. Avec pour résultat ces procès extraordinaires, découlant des normes de l'OMC, où un fermier américain, contaminé par des OGM, se voyait condamné par un tribunal pour utilisation (même si par le biais du vent et donc non consentie !) de graines génétiquement modifiées, brevetées par Monsanto... Ce recul a bien failli être gravé dans le marbre à Johannesburg, contre tous les Verts et les ONG écologistes qui voulaient établir une hiérarchie des normes : les normes internationales de défense de l'environnement, comme celles de défense des droits sociaux, comme celles des droits de l'Homme, devaient l'emporter sur la liberté du commerce.

Qui a tenté de détruire l'esprit de Rio ? D'abord et tout simplement des intérêts extrêmement puissants, qui avaient été sous-estimés à Stockholm et encore sous-estimé à Rio. La formule de Georges Bush Père, à Rio : "notre mode de vie n'est pas négociable", traduction en quelque sorte de la formule sadienne : "je suis puissant donc je vous fais ce que je veux" était devenue la norme pour beaucoup de pays. Ensuite, à Johannesburg, l'Union européenne (et le président Chirac) a semblé prendre la tête du combat pour le développement durable. Et nous avons gagné sur le maintien des formulations, c'est à dire sur la proclamation de la vertu. Ce qui est déjà beaucoup mieux que le cynisme ou que le sadisme. L'hypocrisie (saluer la vertu sans la pratiquer soi-même), c'est déjà mieux que nier la nécessité de normes éthiques ! Sauf que la faiblesse de l'hypocrisie, c'est qu'elle ne convainc pas. L'Europe ne pouvait convaincre. Quand l'UE dit au Groupe des 77 (les pays du tiers-monde) qu'il faudrait prendre telle ou telle mesure, eux répondent qu'il faudrait commencer au Nord, et en les aidant.

On n'arrivera à faire reculer l'hégémonisme " sadique " américain que par une alliance entre l'Union européenne et le reste des peuples de la terre. Mais cela suppose de balayer d'abord devant sa porte. On n'arrivera pas à convaincre si tout notre langage démocratique, "droits de l'homme", "développement soutenable", est perçu par les autres comme un festival d'hypocrisie. Même si, encore une fois, l'hypocrisie, c'est mieux que le cynisme. On ne réduira l'hégémonie américaine et on ne changera les mentalités aux États-Unis que si l'Europe en donne l'exemple.

Mais en même temps, sur la Convention sur la biodiversité, nous les Européens, nous sommes mauvais, nous sommes du mauvais côté, nous sommes du côté des nord-américains. Pourquoi ? Parce que, pour le climat on utilise déjà 2 fois moins d'énergie par euro produit que les Américains. On a une rente technologique sur l'énergie par rapport aux États-Unis. Sur la biodiversité, non. On est en rivalité commerciale avec eux pour s'approprier la biodiversité du monde en cassant les cultures indigènes, en envahissant et en détruisant les productions locales, etc.

Avec sa politique agricole, l'Europe est en train de détruire la capacité des paysans du monde à se nourrir et à nourrir leur propre peuple. Comment pourrait-elle être crue ?

L'Europe se veut championne de la défense de ce que, dans un article maintenant célèbre de Richard Kagan⁴, on appelle le modèle "kantien", c'est-à-dire un modèle de relations internationales impliquant une

⁴ Robert KAGAN, « [Puissance américaine, faiblesse européenne](http://www.lemonde.fr/recherche_resumedoc/1,9687,767265,00.html) » (http://www.lemonde.fr/recherche_resumedoc/1,9687,767265,00.html) , « [L'Europe postmoderne](http://www.lemonde.fr/recherche_resumedoc/1,9687,767275,00.html) » (http://www.lemonde.fr/recherche_resumedoc/1,9687,767275,00.html), *Le Monde*, 28-29 juillet 2002 (traduit de « [Power and Weakness](http://www.policyreview.org/JUN02/kagan.html) » (<http://www.policyreview.org/JUN02/kagan.html>), *Policy Review*, juin 2002).

morale de type laïc universaliste, face aux États-Unis qui eux défendraient un modèle de type hobbesien, c'est à dire : "que le meilleur gagne, je suis puissant donc je vous impose ma loi". Comment l'Europe peut-elle convaincre le reste du monde d'être "kantien", de regarder l'intérêt général et de se le poser à soi-même comme règle universelle, quand elle ne pratique pas, au dehors et même souvent au-dedans, cette maxime qu'elle prône pour les autres ?

Le principe kantien auquel faisait allusion Richard Kagan, c'est : "agis de telle sorte que ton action puisse être érigée en règle universelle". Ce n'est pas très différent d'un principe chrétien : "aime ton prochain comme toi-même", et d'une certaine manière cela revient au même que le développement soutenable.

Le problème, c'est que notre mode de vie n'est pas plus généralisable que celui des Américains. Il n'est pas kantien. C'est donc aussi une question pour chacun des Européens, et pas seulement pour les gouvernements. Si l'on veut être kantien, alors les Indiens ou les Chinois ont droit à la même chose que nous. Et combien de gaz carbonique avons-nous le droit d'émettre ? 500 kg par an. C'est ça, être kantien, aujourd'hui ! Or, les Européens en produisent 2000 kg par an.

Crises généralisées : l'assurance et la loi à la rescousse ?

Dans ce livre, nous avons appelé "crises généralisées" les crises locales (c'est à dire celles dont les "responsables" et les "victimes" appartiennent à la même société) qui, se reproduisant sur tout le globe par la généralisation d'un modèle de développement guidé par une logique économique unique (celle du marché et du profit), finissent par acquérir une dimension planétaire.

La multiplication des marées noires, les risques que font peser le commerce international d'organismes génétiquement modifiés (OGM), et plus encore la dissémination de leur semences, en sont de bons exemples. La logique économique qui accroît les facteurs de risques est clairement globale, même si les effets sont locaux, quoique à la longue toutes les campagnes du monde, toutes les assiettes et les estomacs du monde sont menacés par l'invasion des OGM. De même, toutes les côtes du monde sont menacées par le naufrage (ou du moins le dégazage) de pétrolier de plus en plus nombreux (du fait d'un modèle de développement mondial "énergivore") et de moins en moins sûrs (du fait de la tendance générale des grandes compagnies pétrolières à "externaliser" le transport, et même la propriété des hydrocarbures pendant leur transport).

Dans un cas comme dans l'autre, cette dynamique folle se développe d'autant mieux qu'une question est mal résolue : "Qui est responsable en cas d'accident ?" Cette idée de *responsabilité*⁵, au cœur du projet de l'écologie politique (et de la "régulation du troisième type : voir chap. 4), a deux traductions juridiques possibles : l'une administrative (qui donne l'autorisation ou interdit telle ou telle pratique à risque ?), l'autre civile (qui doit indemniser les dégâts ?). Dans les pays de *common law* comme les pays anglo-saxons et particulièrement les États-Unis, la seconde conception l'emporte largement sur la première. Aux États-Unis, la liberté d'entreprise n'est principalement limitée que par les droits de propriété des autres agents, et donc le risque de d'avoir à payer,

à la suite d'un procès, de lourdes indemnités. L'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA) consacre un tiers de son budget aux frais d'avocats ! En Europe continentale, la législation et la réglementation ont au contraire la priorité. Mais, de même que les firmes américaines peuvent toujours faire le pari de gagner (ou faire traîner) leur procès, les firmes européennes tendent à s'abriter derrière l'autorisation administrative obtenue pour se décharger de leurs responsabilités.

C'est donc des deux côtés à la fois que l'Union européenne (partagée entre les traditions juridiques continentales et anglo-saxonnes) tente de "domestiquer" le risque écologique généralisé. Un projet de directive (loi-cadre européenne) est actuellement en négociation entre la Commission de Bruxelles, le Conseil européen (les gouvernements nationaux) et le Parlement Européen pour définir la "responsabilité environnementale"⁶. En gros, les États y ont la responsabilité de prévenir les risques immédiats et de contraindre les entreprises polluantes à "remettre en l'état" ; les entreprises sont civilement responsables, même "sans faute". Toutefois, le projet de directive prévoit de dangereuses exceptions : si une entreprise s'est comportée conformément aux autorisations administratives ou conformément à l'état des connaissances, elle ne serait plus civilement responsable ! Il est clair que la première exception vide de contenu le principe de responsabilité sans faute, et la seconde le principe de précaution. Une grande partie de la bataille des écologistes est de faire lever les deux exceptions.

Une autre bataille est de rendre l'assurance obligatoire pour les entreprises vis-à-vis du risque-dommage à l'environnement. En fait, lorsque l'économiste Pigou, au début du siècle dernier, inventa les "pollutaxes", il inventait tout aussi bien le principe de l'assurance-dommage aux tiers obligatoire. Il prenait l'exemple des locomotives à vapeur, qui, en fonctionnement régulier (avec autorisations administratives, et fabriquées dans "l'état de l'art"), incendiaient parfois les champs sur leur passage. En obligeant les entreprises ferroviaires à cotiser dans un fonds d'indemnisation, on assurait la possibilité d'indemniser, et en même temps on les incitait à mettre au point des locomotives moins dangereuses.

En fait, l'Assurance est une alliée objective de l'écologie politique : l'une et l'autre cherchent à traduire ici et maintenant les coûts des activités qui pourraient provoquer des dégâts demain et ailleurs ! Et de fait, stratégiquement, la montée des périls écologiques se traduit pas une crise latente de l'Assurance, de plus en plus inquiète de l'expansion de "L'univers des risques"⁷. L'Assurance, ultime recours d'une société de marché contre les risques qu'elle engendre elle-même, court de plus en plus le risque d'insolvabilité, et devra de plus en plus, elle-même, en appeler au Politique pour limiter ou interdire les risques excessifs qu'entraîne la course effrénée aux profits.

Vers l'Organisation mondiale de l'environnement ?

⁵ Voir " [La notion de responsabilité et les relations internationales : l'exemple de l'effet de serre](#) ", *Cahiers de l'École des Sciences Philosophiques et Religieuses*, n°16, Bruxelles, 1994 (http://lipietz.net/article.php3?id_article=418).

⁶ Rapporteur de la Commission économique et affaires monétaires du Parlement pour cette importante bataille, j'en présente sur mon site ses différentes étapes. Voir mon [rapport et la situation actuelle](#) (http://lipietz.net/article.php3?id_article=983)

⁷ Voir "[L'univers des risques est-il en expansion ?](#)", *Magazine Spécial Université d'été du MEDEF*, 13 août 2002 (http://lipietz.net/article.php3?id_article=886).

C'est particulièrement le cas pour les risques écologiques globaux, ceux de la modification de l'écosystème planétaire. Face à ces risques, deux grandes conventions avaient été signées en marge de la conférence de Rio (1992) : la Convention sur la Biodiversité (CBD) et la Convention sur le Changement climatique. Or, toutes deux sont frappées de plein fouet par les règles de l'OMC qui, ont l'a vu dans ce livre, ne distinguent pas les produits selon la façon (plus ou moins agressive pour l'environnement) dont ils sont produits.

La réforme de l'OMC, de ce point de vue, devient de plus en plus urgente⁸. Réforme interne d'abord : pour un produit identique en apparence, les procédés de production doivent pouvoir être distingués, et relever de politiques nationales différentes. Il ne s'agit pas seulement des procédés techniques. Certes, la viande de veau aux hormones doit pouvoir être distinguée (éventuellement interdite) de la viande sans hormones, des OGM distingués des produits agricoles obtenus par sélection naturelle... Mais la manière dont un service est rendu inclut elle-même des compromis socio-politiques, qui relèvent du choix démocratique local.

Ainsi : l'eau. L'OMC tend à présenter l'eau comme une marchandise comme une autre et à exiger la libéralisation du service de l'eau. Or l'eau est une marchandise complexe : bien rare, elle doit être soumise au principe pollueur-payeur ; bien fondamentale, elle devrait être accessible aux plus démunis. Son prix ne peut donc être le même pour tous et pour tous les usages, sa gestion est éminemment politique. Il ne s'agit pas de nationaliser la fabrication des tuyaux ni même des stations d'épuration, mais d'assurer la propriété publique de la ressource en eau et le contrôle des citoyens sur sa production, sa distribution et sa tarification de l'eau. Ce qui implique que les collectivités locales disposent de moyens de contrôle politique et technique sur les entreprises associées au service de l'eau. Vaste programme, qui a encore une fois échoué à se mettre en place au Troisième Forum Mondial sur l'eau, à Kyoto (mars 2003).

Mais c'est surtout un contrôle externe qu'exige l'Organisation Mondiale du Commerce : le commerce doit être subordonné aux Accords internationaux sur l'environnement (AIE). Aujourd'hui, un Etat (ou communauté d'États, comme l'Union européenne) peut être sanctionné par l'ORD quand il prend des mesures de défense de l'environnement, même global (c'est à dire dont l'Humanité entière bénéficie) qui amènent à interdire l'importation de produits n'obéissant pas aux mêmes normes !

Une de grandes batailles du XXIème siècle sera de faire prévaloir les impératifs des AIE sur les règles de l'OMC. Une étape intermédiaire sera sans doute l'affirmation en parallèle de deux droits : celui du commerce et celui d'environnement. Pour cela, il serait éminemment utile que les multiples AIE, aujourd'hui dispersés et souvent dépourvus d'organes de sanction, soient regroupés au sein d'une Organisation mondiale de l'environnement (OME), dotée de la même autorité et des mêmes pouvoirs que l'Organisation mondiale de la santé (l'OMS). Dès et déjà, l'OMS peut proclamer par exemple que le cheptel de tel pays est frappé par la fièvre aphteuse, ce qui autorise les autres pays à s'en protéger, sans que l'OMC ait rien à objecter. On n'en est pas là, mais les choses avancent... lentement.

⁸ Voir : [Commission française du développement durable](http://www.cfddurable.org/fr/) (CFDD (<http://www.cfddurable.org/fr/>)), [L'Organisation mondiale du commerce et la protection de l'environnement au regard du développement durable](http://www.cfddurable.org/fr/avis/avis9.html) (<http://www.cfddurable.org/fr/avis/avis9.html>), avis 2003-09 (avril)

Un avantage subsidiaire de la création de l' OME sera de permettre aux multiples petits pays, qui ont à peine les moyens d'envoyer un délégué à l'une des "conférences des parties" d'un AIE, de participer à moindre frais à une organisation onusienne qui supervisera l'ensemble de ces accords. Derrière cet avantage "technique" se cache une possibilité majeure : la possibilité de dégager des alliances et des compromis mondiaux autour de "paquets" d'accords. La question de la biodiversité illustre ce genre de possibilité.

Les aventures de la biodiversité

Partie sur une base des plus fragiles, la CBD a néanmoins accouché d'une réussite : le Protocole de Carthagène⁹, qui autorise chaque pays à se protéger des OGM ! Voici un exemple de collision entre droit de l'OMC et droit des AIE, dont l'Union européenne n'a pas manqué de profiter. Mais cette Convention très complexe, au champ extrêmement large, réservera encore à l'avenir bien des batailles politiques.

Comme les États-Unis n'ont jamais ratifié cette convention, elle tourne en général à l'affrontement-négociation entre l'Union européenne et le tiers-monde. Celui-ci était organisé autrefois dans le "groupe des 77". La COP6 (à La Haye), en 2002, a vu la formation d'un groupe très intéressant , les 23 pays " mégadivers " qui regroupent à eux seuls 70% de la biodiversité mondiale : Brésil, Indonésie et Malaisie, et surtout le Mexique qui assumait ici un rôle dirigeant et constructif, mais aussi l'Équateur, petit pays certes, mais le plus dense en matière de biodiversité. Quant aux États-Unis, ils restent très fortement représentés dans les négociations.

Outre un débat sur les plantes invasives, le débat s'est focalisé sur les forêts et l'accès aux ressources de biodiversité "sauvage". En ce qui concerne la forêt, il s'agissait en quelque sorte d'une " revanche de Rio " : faute d'avoir pu faire prendre des mesures pour sauvegarder les grandes forêts tropicales en tant que " poumons de la Planète " (le grand argument de 1992), il s'agissait de sauver ces forêts, et notamment les forêts primitives, en tant que réserves de biodiversité. Greenpeace en fit l'affaire de cette COP6, de matière extrêmement pressante, sans avoir médité les raisons de l'échec de 1992. Comment en effet convaincre les pays pratiquant à grande échelle la déforestation (soit pour offrir des terres à leurs déshérités en substitut d'une réforme agraire, soit pour exporter les bois) d'y renoncer, sans leur offrir quelque compensation, en donnant quelque valeur économique à la sauvegarde des forêts ? Le lobbying agressif de Greenpeace provoqua une levée de boucliers des grands "déforestateurs", comme le Brésil et l'Indonésie, et bien sûr la Malaisie (les "Saddam Hussein" de l'environnement, comme je les appelais dans *Berlin, Bagdad, Rio*), qui montèrent sur leurs grands chevaux au nom de la souveraineté nationale. Alors que l'Union européenne avait préalablement négocié un projet très peu contraignant, la délégation française conduite par Yves Cochet se rallia brusquement aux demandes de Greenpeace et proposa la fin de la déforestation en 2010. Après des batailles homériques, la France obtint la mention de cet objectif (mais sans mesure de sanction... ni mesure incitative) et le Brésil une avalanche de restrictions (genre : "dans le cadre des priorités de développement fixées par chaque pays").

2003) ; Meredyth AILLOUD, "De l'échec de l'OMC à Seattle aux conditions d'une gouvernance globale", *Fondation pour les progrès de l'Homme - Initiatives de Développement Stratégiques*, Paris, octobre 2000.

⁹ Une convention est une sorte de loi-cadre, qui se concrétise en protocoles. Ces protocoles sont négociés lors de réunions régulières des pays qui sont parties prenantes à la Convention : les "Conférences des parties" (COP).

En fait, si un compromis peut un jour être trouvé entre Nord et Sud sur la biodiversité, c'est évidemment sur ce chapitre de l'accès aux ressources. . Comme je l'ai noté dans *Berlin, Bagdad, Rio*, on se trouve en effet dans une configuration archi-classique : les industries (pharmaceutiques, agro-alimentaires, semenciers) sont au nord et les ressources primaires au sud, parce que les populations qui n'ont industrialisé ni leurs forêts ni leur agriculture ont ipso facto préservé la biodiversité naturelle. Donner une valeur à la biodiversité, c'est imaginer un système de royalties pour l'accès à ces ressources, et c'était effectivement la base du compromis de 1992.

Mais il est vite apparu que le problème est plus complexe que le partage de la rente pétrolière. La biodiversité endémique à une région ne présente qu'un intérêt potentiel pour l'industrie, qui ne peut pas analyser toutes les molécules de toutes les espèces vivantes du territoire en cherchant "laquelle peut être intéressante". L'industrie a besoin de se guider sur les savoirs des indigènes, qui cueillent ou cultivent des plantes peu sélectionnées, y compris des plantes médicinales, en ayant une idée déjà précise de leurs vertus alimentaires, curatives, etc. La ressource, c'est donc à la fois des gènes et des molécules d'origine géographique déterminée et des connaissances traditionnelles sur leur utilité. Sous son premier aspect, il s'agit de reconnaître une "appellation d'origine" (alors qu'une partie substantielle de la biodiversité repérée est déjà stockée dans des banques de germes du Nord, comme à Q-Garden), sous son second aspect, il s'agit d'un problème de propriété intellectuelle *sui generis* (communautaire et traditionnelle, non formalisée). Le viol de cette propriété, qui consiste à extraire l'agent spécifique d'une espèce déjà traditionnellement repérée pour sa valeur d'usage (une boisson, un médicament), la breveter et la vendre commercialement dans le monde entier, s'appelle "biopiraterie". Les propriétaires ainsi spoliés de cette double propriété (les espèces protégées par un rapport à la nature traditionnel, et la connaissance sur les propriétés de ces espèces) sont bien plutôt les peuples indigènes que les États (qui eux oppriment, expulsent ou massacrent les indigènes, pillent ou laissent brûler les forêts, etc.). Ces peuples indigènes ont conquis récemment un ensemble de droits, et cherchent à les faire valoir.

Inutile de dire que pour le moment ce genre de problème se règle surtout dans le cadre de l'OMC et de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), en des termes juridiques extrêmement techniques, et selon les normes du droit moderne anglo-saxon : enceintes où les représentant des peuples indigènes sont particulièrement mal à l'aise... quand ils y sont tolérés. À La Haye, ils n'ont pas trouvé l'appui de Greenpeace qui s'est comporté de façon très "conservationniste" à l'ancienne, ignorant par exemple la présence et l'usage indigène des forêts abusivement qualifiées de "primitives". Le Mexique parvint néanmoins à faire incorporer une sorte de code déontologique à l'usage des pays utilisateurs.

Une grosse bataille eut lieu sur la question des termes "consentement préalable éclairé". Il s'agissait de combattre une forme de biopiraterie polie consistant, de la part d'une firme pharmaceutique, à "acheter" à des caciques d'un peuple indigène les droits sur une plante traditionnelle et son usage, en échange de quelque forme moderne de verroterie. La clause du "consentement préalable éclairé" aurait permis de contester a posteriori cette forme d'appropriation de la rente naturelle et intellectuelle des "propriétaires indigènes". Les pays exportateurs trahirent d'abord les intérêts de leurs peuples indigènes, comme on pouvait s'y attendre. Même les "premières nations" du Canada se montraient prêtes à céder, renonçant à cette formulation. C'est alors que débarqua, Dea Ex Machina, Rigoberta Manchu. Elle raffermit les délégués indigènes et obtint des États

concernés le soutien à la clause, qui fut ainsi sauvée ! Mais il ne faut pas se faire trop d'illusion sur la mise en œuvre de cette clause, ni en faveur des peuples gardiens de la biodiversité, ni de la biodiversité elle-même, tant que les États du Nord et leurs firmes n'auront pas renoncé à leurs tendances prédatrices.

La bataille du climat

Comme on le sait aujourd'hui, les espoirs que je fondais dans mon livre sur l'accord de Kyoto pour sauver le climat se sont heurtés à l'hostilité farouche des États-Unis. En fait, Kyoto (1997) s'est tenu sous Clinton, et c'est à la COP6 de La Haye, en novembre 2000, donc toujours sous sa présidence, qu'eut lieu la rupture. Les États-Unis cherchaient essentiellement à augmenter leur dotation de "puits de carbone" (la fixation de carbone par le changement du couvert végétal), qui leur donnerait droit à réduire encore moins leurs émissions que ce à quoi s'étaient résignés leurs négociateurs à Kyoto. Face à cette exigence totalement infondée, la ferme opposition de l'Europe déboucha sur un blocage. Il en résulta un série de conséquences dramatiques : la suspension des négociations, la colère des écologistes américains qui, en votant pour Ralph Nader, firent chuter Al Gore (ancien "pro-écologiste"), l'élection du candidat des pétroliers et des ultra-souverainistes américains, G. W. Bush.

Alors que les batailles d'arrière garde de l'administration Clinton visaient probablement à laisser le temps aux États-Unis de rattraper leur retard technologique en matière d'efficacité énergétique (leurs dépenses de recherche et développement dans ce domaine restent très supérieures à celle de l'Europe), l'offensive de l'administration Bush est beaucoup plus radicale. Il s'agit de relancer massivement la production d'énergie, fossile et aussi nucléaire, donc de saborder définitivement Kyoto, et de prendre le contrôle total des réserves de la pétrole du Moyen Orient.

Face au péril, les Européens, réussissent à la "conférence de rattrapage" de Bonn, en 2001, à briser le front du "JUSCANZ" (devenu "Ombrella"), c'est à dire à isoler les USA du Japon, du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, et à passer un compromis avec la Russie et le tiers-monde. Ce compromis entérine les objectifs de Kyoto. Mieux : il prévoit un système sévère de sanctions, et un fond d'aide à la mise en place des énergies "propres" dans le tiers-monde, alimenté par des contribution au pro-rata de la quantité de gaz carbonique émis !

Ainsi se dessine une véritable institution "quasi étatique" globale pour le sauvetage du climat, avec sanctions et taxes redistributrices. Cette immense succès de principe est ratifié à la COP de Marrakech, en novembre 2001. Certes, la Russie, l'Australie, le Canada et le Japon obtiennent à l'arraché de nouveaux assouplissements : il faut, pour que le protocole soit ratifié, qu'il soit signé par 55% des pays représentant 55% du gaz à effet de serre, ce qui laisse aux pays les plus réticents un énorme pouvoir de chantage. Mais l'administration Bush, qui a déclaré la guerre à l'humanité sur le front du climat, se retrouve isolée, comme elle le sera lors de la Guerre du Golfe.

Reste à mettre en œuvre, pays par pays, ces bonnes résolutions. Au sein de l'Union Européenne, la voie de l'écotaxe est bloquée par l'opposition de l'Espagne et de l'Italie. De toutes façons, l'écotaxe, on l'a vu dans ce

livre, n'est guère adapté aux grosses industries qui doivent, pour économiser de l'énergie, moderniser leurs installations de façon discontinue. Dans ce cas, le système des quotas transférables s'impose. En France, ce système a mauvaise presse (comme au fond le Principe du Pollueur-Payeur lui même) : il semble permettre d'"acheter le droit de polluer". Comme nous l'avons vu dans ce livre aux chapitres 4 et 7, il s'agit bien au contraire d'assigner une limite au *total* des pollutions (qui étaient jusque là libres et gratuites), tout en laissant une certaine souplesse par rapport à la répartition initiale de ce total entre les pollueurs. Les seuls vrais problèmes portent sur le *total* alloué, et sur la forme de cette répartition initiale¹⁰.

En octobre 1999, après Kyoto, le Parlement Européen engage l'Union à ne pas se contenter des mesures "volontaires", mais à se doter d'un cadre contraignant. En 2000, la Commission de Bruxelles propose donc un système expérimental des quotas transférables pour l'ensemble de l'industrie lourde pour la période antérieure à 2008 (où Kyoto devient obligatoire). En octobre 2002, soumis à la pression des ONG environnementalistes d'une part, des industriels de l'autre, le Parlement européen tranche pour les premiers. Non seulement le système devra être obligatoire, mais 15% de la première allocation sera mise aux enchères¹¹.

En s'engageant résolument dans l'application du protocole de Kyoto, l'Europe a une occasion unique de dénouer la crise qui l'a déchiré au début de 2003 sur la guerre du Golfe. Face au souverainisme irresponsable des États-Unis, elle peut prendre la tête d'un mouvement mondial, démocratique, pour la responsabilité planétaire. En commençant par montrer l'exemple chez elle.

10 Sur ce débat franco-français des "permis de polluer", voir Refonder l'espérance, op. cit., chapitre 9.

11 Voir mon site, http://lipietz.net/article.php3?id_article=904, les aventures de cette directive. Comment distribuer les permis d'émission initiaux ? Comme à Kyoto : en imposant un certain pourcentage de baisse sur les émissions "historiques" (méthode du "grand-fathering". Mais, appliquée aux entreprises particulières, cette méthode présente plusieurs inconvénients : elle semble "gratuite" (contrairement aux pollutaxes), mais si le quota impose une baisse réelle, cela représente un coût pour les entreprises. elle n'attribue aucune place aux "nouveaux entrants" éventuels. Elle ne rapporte rien à l'État. D'où le choix du Parlement Européen : vendre aux enchères 15% du total autorisé.